



Délibération n° C2023-056
du comité syndical
Séance du 15 décembre 2023
Avenant au cahier des charges

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 42
Nombre de pouvoirs	: 10
Nombre de votants	: 52

Le quinze décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents : Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) Secteur du CAP-SIZUN : Rémy LE COZ (Plouhinec), René SOUBEN (Mahalon), Patrick TANGUY (Le Juc'h) Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) Secteur de CROZON-CHATEAULIN : Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Philippe BRUN (Crozon) Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN : Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plouneour-Brignogan-Plages), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON : Jean-Pierre GILET (Mespaul), Daniel LE SAINT (Sizun) reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Francis MOINE (Lanhouarneau) reçu pouvoir de Jean JEZEQUEL (Plougourvest) Secteur de MORLAIX : François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de François GIROTTO, François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de Nathalie BERNARD (Plougasnou), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) Secteur du PAYS BIGOUDEN : Michel BUREL (Plovan) reçu pouvoir de Christian LOUSSOUARN (Combrit) Secteur de QUIMPER : Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal) reçu pouvoir de Pascal MIOSSEC (Langolen) Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Jean-Louis BLOT (Névez), Alain PELIZZA (Saint-Yvi), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc), Marie-José TOULLEC (Bannalec) Collège des EPCI : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté) reçu pouvoir de Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) reçu pouvoir de Yves ROBIN (Porspoder), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay) reçu pouvoir de Joël BLAIZE (Plomodiern)

Excusés : Christian LOUSSOUARN (Combrit) - Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau) - Pascal MIOSSEC (Langolen) - Nathalie BERNARD (Plougasnou) - Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon) - Jean JEZEQUEL (Plougourvest) - Philippe BRUN (Crozon) - Joël BLAIZE (Plomodiern) - Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) - Pascal LE GOFF (Plogonnec) - Alban LE ROUX (Carantec) - Yves ROBIN (Porspoder)

Assistaient en outre :

- Services du SDEF : Jacques MONFORT, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY et Jérémy GEFFROY

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Avenant au cahier des charges

Délibération N° C2023-056

Antoine COROLLEUR, Président, rappelle que l'article 11 du cahier des charges du contrat de concession signé le 6 mars 2020 entre le SDEF et Enedis prévoit la mise en place de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) d'une durée de quatre ans qui « sont notamment établis à partir d'un diagnostic technique du réseau, partagé entre le gestionnaire du réseau de distribution et l'autorité concédante et annexés au présent cahier des charges. ».

Le premier PPI arrive à son terme le 31 décembre 2023.

L'élaboration d'un nouveau PPI a fait l'objet de nombreux échanges de concertation entre le SDEF et

Enedis au cours des deux derniers mois en vue d'une signature d'un avenant au contrat de concession

avant la fin de l'année 2023.

Toutefois, les dommages causés par la tempête Ciaran amènent les parties à reconsidérer la signature

d'un tel document dans les délais précédemment envisagés. Le SDEF et Enedis ont en effet constaté ce qui suit :

- Cette tempête a durement touché nos territoires dans la nuit du 1er au 2 novembre dernier. Les dégâts sont d'une ampleur jamais connue sur l'ensemble des infrastructures ; le réseau électrique a été particulièrement touché, privant près d'un habitant sur deux d'électricité le 2 novembre au matin.
- Grâce à une mobilisation collective exceptionnelle, la réalimentation de tous les clients est terminée et les efforts des unités opérationnelles sont dorénavant focalisés sur les travaux de consolidation des réparations. Ces travaux, également d'une dimension inédite, ont débuté et vont se poursuivre jusqu'en mars 2024 avec l'appui de renforts par des salariés venus d'autres régions.

Cette situation implique la réalisation d'un diagnostic technique complémentaire sur tous les ouvrages du réseau de distribution impactés par la tempête et rend ainsi partiellement caduc le fruit des discussions menées par le SDEF et Enedis pour l'élaboration du nouveau PPI.

A l'heure actuelle, les conséquences de cette démarche sur les investissements à réaliser restent à évaluer ensemble.

Un temps d'analyse, estimé à six mois, est nécessaire afin de fiabiliser nos trajectoires communes sur

les années à venir en vue de répondre au mieux aux enjeux consécutifs à la tempête Ciaran.

Dans ce contexte, les parties conviennent d'enrichir, sous pilotage d'Enedis, le diagnostic partagé des réseaux en y intégrant les incidents résultant de la tempête Ciaran et de construire ensemble un futur programme d'investissements coordonné ; Ce qui suppose de différer à l'été 2024 la finalisation du second PPI applicable à la concession.

Le présent document constitue l'accord d'Enedis et du SDEF pour travailler en ce sens.

Il est proposé au comité d'approuver le présent accord.

Le Comité, après cet exposé, à l'unanimité :

- approuve le présent accord de méthode relatif à la définition du futur Plan Pluriannuel d'Investissement de la concession,
- autorise le Président à signer cet accord et tout avenant s'y rapportant.

Le 08 mars 2024

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

